

# Collège 2016 :

## Faire respecter notre métier !

### Non aux réunions de formatage !

### Non à cette réforme !

#### ÉDITORIAL

#### Des paroles de la DGESCO qui en disent long...

Lors d'une réunion dans l'académie de Rouen, dans laquelle deux militantes du SNES-FSU se sont glissées (avant d'être courtoisement invitées à sortir de la salle quand leur présence a été remarquée) les paroles prononcées par Florence Robine, directrice de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire au Ministère) ont été édifiantes : la réforme du collège doit être un « électrochoc », le rôle des chefs d'établissement renforcé, à rebours des promesses « officielles » du respect de la liberté pédagogique des enseignants ; il faut « reprofessionnaliser » les enseignants, qui se contentent trop souvent de tourner les pages des manuels et qui ne travaillent pas assez leur discipline. Cette présentation de notre travail est poussée jusqu'à la caricature, avec « ces profs qui parachutent des évaluations sans prévenir les élèves ».

Des propos qui font échos à ceux tenus quelques jours plus tard dans l'académie de Caen, quand la DGESCO rappellera qu'il faut s'inspirer de ce que les écoles élémentaires savent faire « *et beaucoup mieux que le 2<sup>nd</sup> degré* », en concluant « qu'on n'a pas forcément besoin d'un enseignant pour apprendre » !

Pour le Ministère, la culture et l'investissement professionnels des enseignants du Second degré sont donc le problème ! Il s'agit de mettre au pas plutôt que de répondre aux besoins de notre métier pour faire réussir nos élèves, imposer réunions et prescriptions plutôt que donner du temps pour nous concerter et nous former, dénaturer les enseignements et alourdir notre charge de travail plutôt que financer l'abaissement des effectifs par classe, des dédoublements et la diversité de l'offre de formation...

#### ... et qui appellent une riposte collective

En dépit d'un rejet profond et d'une mobilisation qui ne faiblit pas comme l'a montré la manifestation réussie du 10 octobre, la Ministre prend donc la responsabilité d'un conflit de haute intensité et de longue durée par sa volonté de faire passer en force une réforme qui va à l'encontre des objectifs de démocratisation qu'elle s'assigne, des besoins et des attentes de la jeunesse et de la profession : leurs nouveaux dispositifs (AP et EPI) qui seront assurés sur les horaires des disciplines concernées, mise en concurrence des disciplines et donc des enseignants dans la distribution des heures d'AP, éclatement du cadre national du service public à travers la possibilité de moduler le volume horaire de chaque discipline...

Les prochaines semaines vont voir se multiplier les réunions sous couvert de formation pour caporaliser la profession et imposer la réforme. Nous devons y répondre par notre détermination, par l'exigence du respect de notre métier et par l'action collective dans les établissements.

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, appelle :

- à faire de ces réunions des leviers d'expression et d'action collective pour neutraliser la réforme. Dans cette publication, vous trouverez toutes les informations nécessaires (textes réglementaires, exemples d'actions dans les collèges), ainsi que les dernières informations révélant les dessous de cette réforme : plan de formation académique et premiers échos de ces journées.

- à signer et faire signer, envoyer et faire envoyer, la carte pétition pour exiger l'abrogation de la réforme du collège au Président de la République ! (envoi gratuit) N'hésitez pas à la relayer auprès des parents d'élèves en vous rapprochant de leurs représentants pour qu'ils la proposent à la signature, ou à l'occasion de réunions parents/professeurs, selon des modalités à discuter auprès du chef d'établissement.

Ce sont des étapes importantes d'un mouvement qui doit déboucher sur un nouveau temps fort d'action nationale en décembre ou janvier, ce que proposera le SNES-FSU à l'intersyndicale.

Bonne lutte à tous !

Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétitay  
Co-secrétaires généraux du SNES-Versailles  
Antoine Tardy  
Responsable académique secteur collège



Les prochaines semaines vont voir se multiplier les réunions sous couvert de formation dans les établissements :

- Ces réunions sont-elles obligatoires ?
- Comment les rendre inopérantes ?
- Faut-il proposer dès maintenant des projets d'EPI ?
- Comment organiser la mobilisation locale-ment ?

Toutes les informations dans cette publication.

#### SNES 78

Tél. : 01 30 51 79 57

Courriel :

snes78@versailles.snes.edu

#### SNES 91

Tél. : 06 88 98 42 14

Courriel :

snes91@versailles.snes.edu

#### SNES 92

Tél. : 01 41 24 80 56

Courriel :

snes92@versailles.snes.edu

#### SNES 95

Tél. : 01 30 32 46 14

Courriel :

snes95@versailles.snes.edu

# NON AUX REUNIONS FORMATAGE !

## Le plan de « formation » ou le caporalisme en actes !

La Ministre a annoncé 8 jours de formation : 3 journées sur la nouvelle structure pédagogique (AP, EPI...), 2 journées sur les nouveaux programmes et 3 journées sur l'École du Numérique.

**Le déroulement de la formation entérine une conception pyramidale et néo-managériale de la formation** : cette dernière se fait par vague successive, en formant les cadres ainsi que des professeurs chargés ensuite de former leurs collègues.

Dans l'académie de Versailles, les choix du Recteur sont les suivants :

- **formation de professeurs formateurs** sur 3 jours en octobre, novembre et décembre.

- **formation de professeurs volontaires** sur 3 jours, le premier pendant les vacances de la Toussaint, les suivants en octobre et novembre.

- **pas de demi-journées banalisées, au motif que « les familles ne les acceptent plus », et qu'il n'est plus tolérable de perdre des journées de cours.** Aussi, la réflexion collective sera engagée, dans un premier temps, en utilisant la deuxième journée de pré-rentree, prévue au calendrier scolaire.

**Cela signifie que des réunions seront placées en dehors des heures de cours, soit en fin de journée, soit, comme cela semble être la tendance dans notre académie, sur deux mercredis après-midi.** (extraits du BO... « deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques »).

- à partir du mois de janvier, des formations locales, par établissement ou par bassin, sans d'autres précisions pour le moment.

- des formation disciplinaires sous la forme de journée de formation (stages PAF ou autres).



## Formation ou ... formatage ?

Lors du Comité Technique Académique, **les élus du SNES-FSU Versailles ont dénoncé cette organisation de la formation, qui a tout d'une nouvelle provocation envers les personnels.** La volonté, clairement affichée, de former les personnels concernés en dehors du temps de service montre une fois de plus le mépris de l'Administration. Dans le sillage d'une Ministre qui avance, tête baissée, sans écouter la profession, le choix de faire venir les enseignants un mercredi après-midi et/ou pendant les vacances de la Toussaint, sans aucune considération pour les organisations de vie personnelles de chacun, illustre le peu de considération de notre Administration.

Par ailleurs, les premiers échos de ces journées de formations révèlent, pour qui en doutait encore, les faiblesses de cette réforme : peu de réponses aux questions concrètes si ce n'est qu' « *on verra, on a encore le temps* », formateurs pris de court lorsque des collègues évoquent la nécessité d'avoir des temps de concertation clairement identifiés et qui finissent par confirmer, à demi-mots que la concertation se fera comme avant (autour de la machine à café ?), et quand des collègues ont exprimé leurs doutes ou leur opposition, il leur a été répondu, selon les cas, qu'un « *fonctionnaire applique les lois* », ou encore que tout cela n'était que le résultat d'un malentendu (décidément !) ou une présentation biaisée des médias.

Enfin, les premières pistes de mise en place des EPI et de l'AP (barrettes et alignement en fin de journée, trimestrialisation des EPI qui cache une annualisation des services), montrent à quel point ces dispositifs, à l'efficacité discutable, vont alourdir le travail des enseignants. Les premières projections d'emplois du temps mettent en avant des amplitudes horaires accrues de présence dans l'établissement. Le mot de la fin, une fois n'est pas coutume, à un personnel de direction, présent à une de ces journées de formation :



Abonné

Formation au [#college2016](#) Un principal résume l'atelier emploi du tps des équipes de direction d'un lapidaire: «Je vais me tirer une balle »

Voir sur notre site les exemples développés par la DGESCO

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)



# FAISONS RESPECTER NOTRE METIER !

## Petit vade-mecum pour l'action collective

*Pour faire passer aux forceps « le plan de formation » destiné aux professeurs en collège en vue de l'application de la réforme à la rentrée 2016, le ministère fait flèche de tout bois, y compris en répandant de grossiers mensonges sur le temps de travail des professeurs. Face à ces attaques, la réponse doit être collective.*

Plusieurs modalités d'action sont possibles, à discuter avec les collègues de votre établissement, en choisissant celle qui permettra l'implication d'un maximum de collègues.

**1<sup>ère</sup> option : faire grève** lors des sessions de formation. Des préavis quotidiens sont déposés par le SNES-FSU pour couvrir toute action de grève.

**2<sup>ème</sup> option :** se rendre aux sessions de formations et **s'organiser collectivement pour perturber leur déroulement.** Tenir une heure d'information syndicale, préparer une liste de questions embarrassantes pour l'Administration sur l'organisation des cours, l'AP, les EPI..., révélatrices de la nature de la réforme (liste d'exemples p.4), organiser une prise de parole collective (lecture d'une déclaration), un boycott des ateliers prévus...

**3<sup>ème</sup> option :** se rendre à la formation et **être passif**, écoutant les représentants de l'Administration, sans rien leur répondre et leur demander.

Rapprochez-vous de votre section départementale pour organiser l'action : les militants peuvent vous aider à préparer ces réunions et vous fournir le matériel nécessaire (modèle de déclaration en faire en plénière, tracts...)

**Faites parvenir un bref compte-rendu de ces réunions et des initiatives locales, les sections départementales et académiques en assureront la publicité afin de fédérer toutes les actions, confirmant une dynamique collective qui permettra de mettre en échec l'application de cette réforme et d'obtenir son abrogation.**

## Ce que peut imposer un C/E ? Ce qu'il ne peut pas ? Et comment y répondre ?

**Un chef d'établissement peut-il m'obliger à venir à une réunion de mise en place de la réforme, en dehors de mes heures de cours, en mettant cette obligation sur le compte des 1607 heures que doivent les enseignants ?**  
**NON.** Le service des professeurs du second degré ne relève pas de cette modalité d'organisation du temps de travail. Le système des « 1 607 heures » ne s'applique pas à eux : le régime de leurs obligations de service est dérogatoire. L'argument du chef d'établissement n'est pas valable.

**Un chef d'établissement peut-il imposer des réunions en dehors du temps de service, y compris le mercredi après-midi, au titre des demi-journées de pré-rentrée ?**

Ces deux demi-journées sont une possibilité et non une obligation. La profession a réussi à mettre en échec ce dispositif inutile et vexatoire instauré en 1999 sous Allègre. Si l'Administration les impose, il faut organiser la résistance collective (désorganisation de ces demi-journées, prises de parole, dépôt d'une heure syndicale...) afin de rendre dissuasive l'organisation de telles réunions et leur poursuite.

**L'Administration peut-elle me retirer 1/30 si je ne me rends pas aux réunions prévues le mercredi après-midi organisées dans le cadre de la deuxième journée de pré-rentrée ?**

Règlementairement c'est vrai, puisque cette deuxième journée

de pré-rentrée est prévue dans les textes. Mais l'action collective doit permettre de neutraliser ces réunions (cf ci-dessus)

**Je suis convoqué-e à une formation de formateurs, pour ensuite former mes collègues, est-ce une obligation ?**

Non, la mission de formateur n'est pas une obligation de service, il est donc possible de refuser, en déclinant la proposition, par un courrier à son IPR (modèle sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu))

**Je reçois un ordre de mission, suis-je tenu(e) d'y assister ?**

Il s'agit d'une convocation de l'employeur, ne pas y répondre peut être considéré comme un manquement aux devoirs. La réponse doit être collective !

**Le chef d'établissement nous demande de lui donner nos projets d'EPI et d'AP avant les vacances de Noël car cela va influencer le volume de la DGH.**

**Faux :** l'AP et l'EPI sont pris sur les horaires disciplinaires et sont donc, de fait, déjà compris dans la DGH. Cette dernière sera essentiellement, comme toujours, fonction de l'effectif prévisionnel et du nombre de divisions.

Il n'y a donc aucune urgence et aucune obligation de réfléchir avant les vacances de Noël à la mise en place de la réforme.



# LA REFORME DU COLLEGE, PARLONS-EN !



## FOIRE AUX QUESTIONS

Dans le cadre des formations imposées, cela peut être un moment de poser aux formateurs, à l'Administration et à l'Inspection toutes les questions concrètes dont nous savons bien qu'elles n'ont pas de réponse, outre l'alourdissement de notre charge de travail, la dénaturation de nos métiers et le renforcement des inégalités, puis-que, en plus d'être néfaste, cette réforme, déconnectée des réalités et des besoins, est inapplicable !

*C'est donc une occasion de placer les hiérarchies face à leurs responsabilités !*

### MODULATION DES PROGRAMMES

- Si on a une heure de moins dans une discipline pour financer un EPI ou de l'AP, comment fait-on pour traiter l'ensemble des parties du programmes ? Faut-il basculer des parties du programme sur l'année suivante/l'année précédente ? L'IPR ou le formateur peuvent-ils identifier ces parties ? Quel temps de concertation est prévu ?
- Comment fait-on pour mettre en place un programme de cycle 3 commun avec toutes les écoles primaires du secteur ? Doit-on faire une réunion avec tous les professeurs de CM1 et CM2 ? Doit-on se réunir entre nous et annoncer nos choix aux professeurs des écoles en conseil école-collège ? Quel temps est prévu pour ces concertations ?
- Les programmes se mettent en place la même année sur les quatre niveaux. Quelles formations sont prévues et quel temps est-il dégagé ? Les manuels seront-ils prêts ? Aura-t-on les crédits pour les acheter ? Dans toutes les disciplines ? Sur tous les niveaux ?...

### EPI

- Les EPI sont-ils au choix des élèves ? Si oui, comment fait-on les emplois du temps pour mettre en barrette toutes les classes ?
- Si les 3h de marges sont utilisées pour financer des groupes dans les disciplines ou en AP, comment fait-on pour financer les demi-groupes et les co-animations en EPI ?
- Comment gère-t-on les emplois du temps des élèves inscrits en langue et culture de l'antiquité qui suivront trois thématiques d'EPI dans l'année quand les autres en suivent deux ? Peut-on les regrouper dans la même classe ? Si oui, ne fallait-il pas éviter les filières d'élites ? Si non, comment fait-on ? ...

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Si on décide de financer des co-interventions pour les EPI ou des groupes dans des disciplines et que l'on n'a plus d'heures pour des groupes en AP, comment fait-on pour personnaliser dans une classe à 30 ? Peut-on faire cours ?
- Si l'AP se fait en mathématiques en 6ème, les élèves ont une heure de mathématiques de moins. Quelles parties du programme de cycle 3 sont transférables en CM1 et CM2 ? Comment s'assurer que cela n'alourdira pas l'enseignement à l'école primaire et que toutes les écoles du secteur seront en mesure de le faire ?
- Si l'AP est prévu pour apporter du contenu disciplinaire « autrement », n'est-ce pas un cours ? ...

### DOTATION HORAIRE GLOBALE

- Chaque classe apportera 29h à notre DHG. Mais si les grilles horaires sont actuellement légèrement inférieures, les options qui disparaissent et la marge d'autonomie donnée en plus nous donnaient plus que les 29h par classe. Comment vont évoluer les moyens de notre établissement ?
- Pour la distribution des trois heures au titre des marges d'autonomie, peut-on financer comme actuellement des heures de cours en plus des horaires plancher ? Quels sont les thèmes d'EPI qui ne nécessitent pas de co-intervention ? Quelles disciplines faisant de l'AP n'auront pas besoin de groupes ? Faut-il arrêter de mettre en place des groupes à effectifs réduits en sciences pour les manipulations ou en langues pour travailler l'oral ? ...